

# ACTION URGENTE

## DES FAMILLES EXPULSÉES DE FORCE ET LAISSÉES À LA RUE

**Mardi 9 avril, des dizaines de familles ont été expulsées de force et leurs logements ont été démolis par la municipalité de Menongue (Angola). Des milliers d'autres familles de la ville risquent d'être expulsées.**

Le 9 avril, l'administrateur municipal de Menongue, ville de la province de Cuando-Cubango (sud-est de l'Angola), s'est rendu dans le quartier de l'aéroport Comandante Kwenha et il a annoncé aux habitants qu'ils devaient quitter les lieux. Il a déclaré que le terrain sur lequel ils vivaient était réservé à l'usage de l'État, qui doit veiller à ce qu'aucun logement ne se trouve à moins de 200 mètres de l'aéroport. Il a ajouté que le reste du terrain faisait l'objet d'un projet gouvernemental, sans donner davantage de précisions. Il est retourné dans le quartier plus tard dans la journée accompagné, semble-t-il, de policiers, d'agents des services de renseignement et de sûreté de l'État, et d'un engin de démolition. Le conducteur a reçu l'ordre de raser une quarantaine de maisons pendant que la police assurait sa protection et celle de l'administrateur.

La police aurait utilisé des armes face aux personnes qui protestaient contre la destruction de leurs habitations ; elle aurait notamment tiré des coups de feu. Au cours de l'opération, huit personnes ont été arrêtées parce qu'elles avaient photographié la scène ou brisé les vitres de l'engin. Six ont été libérées dans les 48 heures et deux ont été maintenues en détention jusqu'au 15 avril.

Les familles ne se sont pas vu offrir une quelconque indemnisation, pas plus qu'un autre terrain où s'installer ; elles se sont ainsi retrouvées sans abri et dans le dénuement. L'administrateur les aurait menacées de leur faire subir des dommages plus importants si elles se trouvaient encore dans le quartier au retour des autorités. Les intéressés n'ont reçu aucune notification officielle et n'ont pas été consultés.

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en portugais, en anglais ou dans votre propre langue :**

- dites-vous préoccupé par le sort des dizaines de familles qui ont été expulsées de force et se sont retrouvées sans abri dans le quartier de l'aéroport Comandante Kwenha ;
- exhortez les autorités à faire en sorte que toutes les personnes concernées puissent bénéficier de recours utiles, y compris une solution de relogement convenable et une indemnisation pour les pertes qu'elles ont subies, le cas échéant ;
- priez-les instamment d'empêcher toute nouvelle expulsion à Menongue et d'adopter un moratoire sur toutes les expulsions collectives jusqu'à la mise en place de l'ensemble des garanties nécessaires, notamment l'élaboration d'un programme de réinstallation visant à fournir des solutions de relogement convenables aux habitants, afin que ces opérations soient effectuées dans le respect des normes internationales et régionales en matière de droits humains.

**ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 27 MAI 2013 À :**

Ministre de l'Urbanisme et de la construction  
Fernando Fonseca  
Ministro de Urbanismo e Construção  
Ministério de Urbanismo e Construção  
Avenida 4 de Fevereiro  
Luanda  
Angola

**Fax : +244 222 310517**

(dites « queria mandar um fax » si quelqu'un décroche)

**Courriel : [geral@minua.gov.ao](mailto:geral@minua.gov.ao)**

**Formule d'appel : *Sua Excelência, /***

**Monsieur le Ministre,**

Gouverneur de la province de Cuando-Cubango

Francisco Higinio Lopes Carneiro Governador Provincial  
Menongue  
Kuando-Kubango  
Angola

**Formule d'appel : *Sua Excelência, /***

**Monsieur le Gouverneur,**

Vous pouvez également envoyer des messages *via* le site Internet :

<http://www.kuandokubango.gov.ao/CentroContactos.aspx>

Administrateur de la ville de Menongue

Antunes Fernando Huambo  
Administrador do Menongue  
Menongue  
Kuando-Kubango  
Angola

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Angola dans votre pays (adresse(s) à compléter) :**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.  
Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## DES FAMILLES EXPULSÉES DE FORCE ET LAISSÉES À LA RUE

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

En janvier 2013, le gouverneur de la province de Cuando-Cubango a annoncé sur une station de radio locale que le quartier de l'aéroport Comandante Kwenha, comme ceux de Feira, Azul, Caemaneiro, Bom dia, Futungo, Aerovia, Paz et Novo, allait faire l'objet d'une « restructuration urbaine ». On pense que les démolitions du 9 avril s'inscrivent dans ce programme. Amnesty International craint que, en l'absence des garanties juridiques exigées par le droit et les normes internationaux relatifs aux droits humains, des milliers de familles ne soient expulsées de force.

Une expulsion forcée consiste à obliger des personnes à quitter contre leur volonté le domicile ou le terrain qu'elles occupent, sans aucune protection juridique ni autre garantie, notamment un préavis suffisant, une véritable consultation des intéressés et des voies de recours juridiques.

Aux termes du droit international relatif aux droits humains, notamment du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, auxquels il est partie, l'Angola est tenu de ne procéder à aucune expulsion forcée et de protéger la population contre les opérations de ce type lorsqu'elles sont menées par des tiers. Les expulsions ne peuvent être effectuées qu'en dernier ressort, après avoir véritablement consulté les populations concernées et examiné avec elles toutes les solutions envisageables. Aucune expulsion ne doit se dérouler par temps particulièrement mauvais ni de nuit, à moins que les intéressés n'y consentent. Nul ne doit se retrouver sans domicile, ni exposé à d'autres atteintes aux droits humains à la suite d'une expulsion. Une solution satisfaisante de relogement et une indemnisation pour tout préjudice subi doivent être proposées aux personnes concernées, avant leur expulsion. Ces obligations s'appliquent à tous les types de logement, y compris informels, quel qu'en soit le statut d'occupation.

Les autorités angolaises n'ont pas mis en place les protections juridiques ni les autres garanties adéquates, comme une véritable consultation des intéressés afin de trouver des solutions permettant d'éviter l'expulsion et des possibilités de relogement, un préavis raisonnable et suffisant et des informations exhaustives sur les expulsions proposées ou un accès à des recours juridiques utiles dans le cas des habitants du quartier de l'aéroport Comandante Kwenha, à Menongue. Elles n'ont pas non plus proposé de logement de remplacement convenable à ceux qui ne peuvent en trouver un eux-mêmes, ni d'indemnisation. Ces mesures sont pourtant exigées par le droit international.

Noms : Des familles occupant 40 maisons de Menongue

Genre : hommes et femmes

AU 94/13, AFR 12/004/2013, 15 août 2013

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

